

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 JANVIER 2014 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, via appel conférence à 20h33 conformément à l'article 164.1 du Code municipal
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 janvier 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 27 novembre 2013
4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre avec la Table Jeunes de la MRC de Montmagny
 - 4.2 Rencontre avec Mme Caroline Gimbert, directrice du CJE de la MRC de Montmagny
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

- 5.1 BUDGET 2014
 - 5.1.1 Dépenses incompressibles et personnes autorisées pour la MRC de Montmagny auprès des organismes gouvernementaux et autres
 - 5.1.2 Ajustement des salaires pour 2014
 - 5.1.3 Quotes-parts 2014 - Dates des versements
 - 5.1.4 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
- 5.2 Projet de priorités annuelles – Constat des priorités 2013 et projet de priorités 2014
 - 5.2.1 Suggestions/Demandes du conseil
 - 5.2.2 Plan de travail par service
- 5.3 Programme d'aide financière aux MRC
 - 5.3.1 Rapport 2013 (reddition de comptes)
 - 5.3.2 Avenant à l'entente pour l'exercice 2014 avec autorisation de signature du préfet et attentes pour 2014 (Annexe 1)
- 5.4 Nominations sur les comités (suite du 27 novembre 2013)
- 5.5 Édifice Amable-Bélanger
- 5.6 Poste de la SQ
- 5.7 SISCA
- 5.8 Ressources humaines
 - 5.8.1 Évaluation foncière
 - 5.8.2 Aménagement du territoire
- 5.9 Entente intermunicipale – Gestion des constats CSR
- 5.10 Internet haute vitesse
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 CPTAQ
 - 6.2 Sécurité publique
 - 6.3 Modifications de zonage municipal
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Transport collectif et adapté
 - 6.4.2 Plan de la forêt privée
 - 6.4.3 Tourisme Montmagny et les Îles
 - 6.4.4 Parc des Appalaches
 - 6.4.5 Politique culturelle
 - 6.4.6 Fête de la pêche
 - 6.4.7 Versement des aides financières prévues au budget annuel
 - 6.5 Révision des plans d'urbanisme des municipalités
 - 6.6 Consultation MRN - Coupes forestières sur les terres publiques
 - 6.7 Projets éoliens
 - 6.8 Journée régionale sur le développement de l'agriculture
 - 6.9 Ministère des Transports
 - 6.10 Pacte rural
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 FQM - Ristourne 2013 de 3 146 \$
 - 7.2 CRÉ – Mission en France
 - 7.3 CRÉ – Acceptation de projets de la région Chaudière-Appalaches
 - 7.4 Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
 - 7.5 CMATV.CA - Demande d'appui
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de décembre 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 31 décembre 2013
 - 8.3 Affectation - Exercice 2013
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE**

4.1 **RENCONTRE AVEC LA TABLE JEUNES DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Mme Vicky Lachance, agente de mobilisation à la participation citoyenne, Table Jeunes de la MRC de Montmagny, vient informer les membres du Conseil de la MRC de Montmagny sur le rôle et la composition de l'organisme, ainsi que les actions et les activités qui ont été réalisées au cours de la dernière année.

4.2 **RENCONTRE AVEC MME CAROLINE GIMBERT, DIRECTRICE DU CJE DE LA MRC DE MONTMAGNY**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **SESSION DU 27 NOVEMBRE 2013**

2014-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 27 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

* **Appel conférence avec M. Frédéric Poulin à 20h33.**

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

5.1 **BUDGET 2014**

5.1.1 **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES**

2014-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2014 :

- Salaires, DAS, REER et assurances collectives;
- Frais de déplacements;
- Comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaire);
- Contrat de location des photocopieurs et de la timbreuse;
- Dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro Québec, Télus, tonte du gazon, gaz diesel);
- Dépenses d'entretien de l'Édifice Amable-Bélanger (entretien ménager, déneigement, Hydro Québec, Télus, tonte du gazon, location du garage).

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et secrétaire-

trésorier adjoint, M. Daniel Racine, et la directrice des ressources financières et à l'administration, Mme Sylvie Couillard, à être personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada;
- Revenu Québec;
- SSQ Assurances collectives;
- Desjardins Sécurité financière;
- Carra;
- Groupe SSQ ;
- ClicSécur.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au registraire des entreprises.

ADOPTÉ

5.1.2 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR 2014

2014-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les salaires des employés non cadres soient versés en 2014 conformément à la proposition d'échelle salariale adoptée par résolution portant le numéro 2010-11-38.

QUE les salaires des cadres pour l'année 2014 soient ceux établis lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2014 soumises au conseil.

QUE l'IPC applicable à l'exercice 2014 pour la rémunération des élus soit de 2 %, tel que le permet le règlement en vigueur.

ADOPTÉ

5.1.3 QUOTES-PARTS 2014 – DATES DES VERSEMENTS

2014-01-05

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2013 le 27 novembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2014 soient payables en trois versements, soit le 8 avril, le 10 juin et 9 septembre 2014.

ADOPTÉ

2014-01-06

5.1.4 INTÉRÊTS SUR C/R DE LA MRC DE MONTMAGNY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux d'intérêts applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 10 % pour l'année 2014.

ADOPTÉ

5.2 PROJET DE PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES PRIORITÉS 2013 ET PROJET DE PRIORITÉS 2014

Un premier projet de plan de travail 2014 est déposé session tenante aux membres du Conseil de la MRC. Pour 2014, on veut poursuivre l'informatisation des processus afin d'augmenter la productivité, améliorer les services auprès des municipalités et aussi assurer un historique.

5.2.1 SUGGESTIONS/DEMANDES DU CONSEIL

L'objectif étant qu'à la session de février 2014 la MRC puisse adopter un plan de travail pour l'année 2014, les membres du conseil qui ont un intérêt pour un dossier/un projet/une action peuvent contacter la direction afin de demander l'ajout au plan de travail.

5.2.2 PLAN DE TRAVAIL PAR SERVICE

Tous les services seront rencontrés en janvier et février pour définir leur plan d'action 2014 en vue de l'intégrer dans le document de travail qui est prévu être adopté à la session du 11 février prochain.

5.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

5.3.1 RAPPORT 2013 (REDDITION DE COMPTES)

2014-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny approuve le rapport « Programme d'aide financière aux MRC » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 pour la réalisation des attentes en regard d'une subvention de 108 900 \$.

ADOPTÉ

5.3.2 AVENANT À L'ENTENTE POUR L'EXERCICE 2014 AVEC AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÉFET ET ATTENTES POUR 2014 (ANNEXE 1)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé un protocole d'entente pour les années 2010 à

2013 pour une subvention d'aide financière aux MRC pour une somme annuelle de 108 900 \$;

- CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire propose la signature d'un avenant pour l'année financière 2014 au montant de 108 900 \$;
- CONSIDÉRANT les activités 2014 que la MRC doit s'engager à réaliser;

2014-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature de l'avenant à l'entente de gestion pour l'aide financière à la MRC et que le préfet soit autorisé à signer ledit document pour et au nom de la MRC de Montmagny;

QUE le Conseil accepte également le plan de travail soumis pour l'année 2014 et que celui-ci soit transmis au ministère en vue de la signature de l'addenda à intervenir relativement au programme d'aide financière aux MRC.

ADOPTÉ

5.4 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS (SUITE DU 27 NOVEMBRE 2013)

2014-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer les représentants suivants :

. **Comité de Sécurité publique (CSP) :**

M. Rémy Langevin

. **Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny - Un représentant Affaires :**

À SUIVRE

. **Comité de diversification (résolutions à recevoir) :**

- Municipalité de St-Just-de-Bretenières : _____
- Municipalité de Lac-Frontière : _____
- Municipalité de St-Fabien-de-Panet : _____
- Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard : _____
- Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton : Mme Karine Nadeau
- Municipalité de St-Paul-de-Montminy : _____
- Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud : _____
- Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire : M. Gilles Giroux

. **Comité « Active-toi »:**

Mme Louise Lefebvre, conditionnellement à son acceptation.

ADOPTÉ

5.5 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Suite à la mesure d'économie d'énergie mise en place, l'économie constatée comparative pour le mois de décembre 2013 (versus 2012) (sur 28 jours), est de 2 905,84 \$, taxes incluses.

5.6 POSTE DE LA SQ

La directrice générale informe le conseil de la problématique avec le revêtement de fibrociment du poste de la SQ.

Dès que la réponse de l'entrepreneur sera reçue officiellement, le conseil en sera informé pour suivi.

5.7 SISCA

- CONSIDÉRANT qu'une rencontre des membres du comité SISCA de la MRC de Montmagny a eu lieu le mercredi 8 janvier dernier;
- CONSIDÉRANT que la CDC ICI Montmagny-L'Islet a déposé son rapport de l'enquête-action sur l'état de la sécurité alimentaire dans la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT les besoins constatés en matière de sécurité alimentaire et qu'il serait nécessaire de réaliser la phase 2 du plan d'action initialement planifié;

2014-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la recommandation du Comité de travail SISCA pour la réalisation des deux projets suivants à être déposés à la CRÉ Chaudière-Appalaches pour du financement dans le cadre du programme SISCA :

1. Premier projet pour améliorer le système de cueillette de denrées;
2. Deuxième projet pour améliorer l'autonomie alimentaire.

Il est entendu que ces deux projets seront travaillés de concert avec la MRC de L'Islet via un comité conjoint formé de représentants d'organismes des deux territoires (incluant un représentant du CSSS).

ADOPTÉ

5.8 RESSOURCES HUMAINES

5.8.1 ÉVALUATION FONCIÈRE

- CONSIDÉRANT que la MRC devra débiter la modernisation en évaluation foncière dès janvier 2014;
- CONSIDÉRANT que cela représente une surcharge de travail pour le service;
- CONSIDÉRANT qu'il y a des disponibilités budgétaires en 2014 et également qu'il est nécessaire d'affecter une partie du surplus en évaluation pour une somme de 10 000 \$;

2014-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'embauche d'une ressource temporaire en inspection pour le service d'évaluation, soit Mme Nathalie Collin, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 12 septembre 2014 et qu'une somme de 10 000 \$ du surplus en évaluation soit affectée à l'exercice 2014 pour réaliser cette dépense.

ADOPTÉ

5.8.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a entrepris les travaux d'élaboration de son schéma révisé et qu'une ressource temporaire a été engagée pour assister le coordonnateur en aménagement pour la réalisation de ce mandat;
- CONSIDÉRANT que la ressource temporaire a été engagée le 6 février 2012 et qu'il serait nécessaire d'extensionner son mandat jusqu'au 19 décembre 2014 afin de lui confier le mandat d'élaborer les plans d'urbanisme des municipalités locales sous la supervision du coordonnateur en aménagement de la MRC;

2014-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'extension du mandat de la ressource temporaire en aménagement et urbanisme pour la période du 6 février au 19 décembre 2014.

ADOPTÉ

5.9 ENTENTE INTERMUNICIPALE – GESTION DES CONSTATS CSR

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a conclu une entente permettant la gestion des constats par la Ville de Montmagny et le financement du Comité de Sécurité publique (12 % conservé) de la MRC;
- CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance en février 2014 et qu'il serait opportun de procéder à son renouvellement;

2014-01-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature d'une nouvelle entente pour la gestion des constats avec la Ville de Montmagny selon les mêmes modalités que l'entente venant à échéance et qui avait été convenue entre les parties.

ADOPTÉ

5.10 INTERNET HAUTE VITESSE

- CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'augmenter la vitesse du lien Internet de 60 Mbps à 300 Mbps sur le réseau de fibre optique entre les partenaires (dont 200 Mbps pour la commission scolaire);
- CONSIDÉRANT la proposition datée du 7 janvier 2014 de TÉLUS à la MRC de Bellechasse, gestionnaire de la proposition;

2014-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la MRC de Bellechasse qu'elle consent à payer sa quote-part du coût soumis, lequel est au prorata de la répartition convenu entre les parties (soit le coût du un tiers de 100 Mbps);

QUE l'engagement de la MRC de Montmagny est pour la période du 21 février 2014 au 21 février 2017.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CPTAQ

Une rencontre avec Me Boudreault, de Tremblay Bois Migneault, est prévue le 24 janvier prochain afin de coordonner notre présentation à la CPTAQ.

L'implication et les frais de la participation de Me Boudreault sont discutés et considérant que ce travail est exécuté dans le cadre de l'exercice du schéma d'aménagement et que le travail

à faire varie d'une municipalité à l'autre une proposition de partage des coûts MRC/municipalités est envisagée.

PROPOSITION DE RÉPARTITION DES COÛTS POUR REPRÉSENTATION À LA CPTAQ

2014-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la répartition des coûts pour la participation de Me Boudreault à l'exercice de négociations à la CPTAQ soit établie comme suit :

- . La MRC de Montmagny défraie 50 % du coût de la facture;
- . Les municipalités locales concernées défraient le 50 % du coût résiduel au prorata du nombre d'hectares demandées par chacune d'elles.

ADOPTÉ

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Une rencontre avec la sécurité publique est prévue le 13 février 2014 afin d'introduire au schéma d'aménagement révisé et aux réglementations d'urbanisme les nouvelles normes de sécurité pour les zones à risque de mouvements de sol.

La municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est particulièrement touchée par ce risque dans son village en bordure de la rivière du Sud et la Ville de Montmagny en bordure de la rivière Lacaille.

M. le maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se joindra aux participants de la rencontre.

6.3 MODIFICATIONS DE ZONAGE MUNICIPAL

Montmagny CbMP-2

Autorisation à la directrice générale pour émettre un certificat de conformité.

2014-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à émettre à la fin du processus de consultation si aucun changement n'est apporté au projet de règlement, un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à la réglementation d'urbanisme qui a pour objet d'ajouter l'usage résidentiel aux usages permis dans la zone actuelle CbP-2 qui deviendrait CbMP-2.

QUE la MRC de Montmagny confirme que cette modification est conforme au schéma d'aménagement et aux RCI en vigueur.

Montmagny Ac-7

Pour la zone Ac-7, la Ville de Montmagny propose un amendement au règlement sur les usages conditionnels afin de permettre à certaines conditions les usages « Industrie de produits raffinés du pétrole et autres industries des produits du pétrole et du charbon ».

Cette modification est conforme au schéma d'aménagement. Toutefois, une consultation du CCA est nécessaire puisque le projet est situé en zone agricole.

Cette résolution d'autorisation à émettre un certificat de conformité pourra être adoptée en février suite à la consultation du CCA.

ADOPTÉ

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Les représentants du CSSS, du transport collectif et de la MRC ont tenu une rencontre le 18 décembre dernier et ont convenu de procéder aux démarches afin d'intégrer les services de transport des utilisateurs du CSSS au transport collectif à compter du 1^{er} avril 2014.

Considérant que le transport collectif est en période de renégociation des services de transport, un appel d'offres intégrant les besoins du CSSS sera lancé pour le choix du soumissionnaire en février.

Les services de Communications régionales Montmagny seront utilisés afin de préparer le plan de communication pour intégrer le service dans les divers départements du CSSS et pour lancer le nouveau service auprès de la population.

6.4.2 PLAN DE LA FORÊT PRIVÉE

Le 23 janvier prochain les aménagistes des MRC du territoire de l'agence des Appalaches sont invités à une rencontre de consultation sur le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées. Ce plan, appelé PPMV, dresse la situation des forêts privées pour la partie Est de la région Chaudière-Appalaches et propose des stratégies de mise en valeur des forêts privées.

Des représentants des MRC, des industries, des groupements forestiers, des syndicats et du ministère des Ressources naturelles (MRN) siègent au sein du conseil d'administration de cette agence. Suite au PPMV, des budgets (environ 3M \$) sont octroyés par le MRN et le conseil d'administration priorise les travaux d'aménagements forestiers à réaliser ainsi que les taux pour les travaux.

Un compte-rendu de la rencontre sera dressé lors de la prochaine rencontre du Conseil de la MRC.

6.4.3 TOURISME MONTMAGNY ET LES ÎLES

Le 28 novembre dernier, les intervenants touristiques du secteur Montmagny et les Îles étaient invités à la rencontre annuelle dressant le bilan de l'année 2013. Les participants ont fait part de leur grande satisfaction face à la campagne promotionnelle réalisée pour mettre en valeur Montmagny et les Îles.

La directrice des opérations du Parc des Appalaches a aussi présenté les initiatives réalisées dans le parc afin d'informer les intervenants touristiques du Nord de la MRC de ce qui se passait dans le sud.

En après-midi, les participants ont pu apprécier les présentations de trois acteurs du domaine touristique. Les sujets présentés : Le regroupement des pomiculteurs à Cap-Saint-Ignace, le défi des croisières sur le Saint-Laurent et les raisons d'un promoteur du choix d'investir dans le Parc des Appalaches.

Montmagny et les Îles étant administré par le CLD, un budget a été proposé par le comité touristique. Le budget proposé prévoit 440 000 \$ en investissement, soit une hausse de 20 %, une participation financière du CLD de 44 000 \$, soit une diminution de 20 %. Ce budget comprend le fonctionnement, les campagnes promotionnelles de « Montmagny et les Îles » et une douzaine de projets spécifiques.

6.4.4 PARC DES APPALACHES

Tout comme pour la partie Nord, une rencontre des intervenants touristiques du Parc des Appalaches est prévue le 30 janvier prochain. La campagne promotionnelle, la forfaitisation, la formation et les activités du parc seront présentées lors de cette journée. Cette rencontre est organisée pour faire le bilan du suivi du plan d'action du parc et l'organisation de la prochaine saison.

Autres actions :

- . Une demande sera faite par le parc dans le cadre du Programme de la Fête de la pêche;
- . Le MRN a accepté la réalisation de quatre nouveaux sentiers ou prolongement de sentiers dans le parc : pédestre (4 km), raquette (1 km), course de traîneaux à chiens (500 mètres);
- . Les demandes de réserve de biodiversité sont à l'étude par les ministères concernés.

6.4.5 POLITIQUE CULTURELLE

La direction générale et l'agent culturel ont réactivé le projet de rédaction d'une politique culturelle pour la MRC de Montmagny. Le document fera le point sur les équipements, initiatives, organisations et acteurs dans le domaine de la culture qui sont présents sur le

territoire ainsi que sur les stratégies et projets à mettre en place pour améliorer les services aux citoyens sur le plan de la culture.

6.4.6 FÊTE DE LA PÊCHE

2014-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate M. Daniel Racine à déposer, pour la MRC de Montmagny, un projet de Fête de la pêche au MDDEFP pour 2014.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à défrayer une contribution de 2 000 \$ comme participation du milieu pour l'achat d'ombles de fontaine.

QUE la MRC de Montmagny demande aux municipalités où se fera l'ensemencement, de participer financièrement au projet (1 000 \$ chacune).

ADOPTÉ

6.4.7 VERSEMENT DES AIDES FINANCIÈRES PRÉVUES AU BUDGET ANNUEL

- CONSIDÉRANT qu'au budget diverses aides financière sont prévues à des organismes partenaires afin de développer des projets régionaux, il est recommandé d'adopter un calendrier de versements des aides financières pour l'année;
- CONSIDÉRANT également l'entente intervenue entre la MRC et le ministère des Finances et de l'Économie pour le financement du CLD de la MRC de Montmagny;

2014-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder aux versements aux organismes partenaires des aides financières inscrites au tableau ci-joint conformément au budget adopté par la MRC en 2014.

Projets	Organismes	15 janvier 2014	8 avril 2014	10 juin 2014	9 septembre 2014	Total
Communications régionales	SDE de Montmagny		12 500 \$	12 500 \$	10 000 \$	35 000 \$
FINANCEMENT DU CLD** (Montmagny et les Îles, développement du milieu et Stratégie industrielle)	CLD MRC de Mty		67 000 \$	127 225 \$	132 225 \$	326 450 \$
Parc régional	Parc régional des Appalaches	20 000 \$	33 154 \$	33 154 \$	26 154 \$	112 462 \$

Transport collectif Subvention MTQ*	Transport collectif MRC de Mty					N/D
Transport collectif	Transport collectif MRC de Mty *	15 800 \$				15 800 \$
Internationaux de traîneaux à chiens	Corporation de la Rivière Daaquam	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$
Agence des forêts privées	Agence mise valeur forêts privées App.				1 500 \$	1 500 \$

* Étant donné que le montant de la subvention accordée au transport collectif par le MTQ n'est pas précisé actuellement, la MRC procédera par des avances, le tout effectué selon les besoins de l'organisme. Le solde à verser sera ajusté lorsque le montant sera précisé.

** Pour les sommes de 326 450 \$ prévues être versées au CLD de la MRC de Montmagny en 2014, une somme de 191 848 \$ est la contribution obligatoire versée ainsi qu'une somme de 13 432 \$ qui représente la contribution de base additionnelle demandée par le MFE pour l'année 2014.

ADOPTÉ

6.5 RÉVISION DES PLANS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS

Lors de la rencontre, le coordonnateur à l'aménagement propose un formulaire de partenariat MRC/firme privée pour réaliser la révision obligatoire des plans et règlements d'urbanisme.

La MRC réaliserait les plans d'urbanisme et la cartographie et une firme accompagne les municipalités dans le choix des outils réglementaires. Il serait opportun de retenir la même présentation de la réglementation afin de faciliter l'application de la réglementation et l'échange d'information entre celles-ci.

Le coût total pour une municipalité rurale est estimé à ± 19 000 \$ pour la révision de la réglementation et l'ajout de nouveaux outils de gestion d'urbanisme et de ± 6 000 \$ pour la révision du plan d'urbanisme et de la cartographie.

À noter : Montmagny a retenu la firme Daniel Arbour pour son plan et ses règlements d'urbanisme et Berthier-sur-Mer vient de terminer un exercice de modification de ses règlements avec la firme Gaston Saint-Pierre et associés.

6.6 CONSULTATION MRN – COUPES FORESTIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES

Le MRN procédera à une soirée d'information sur les projets de coupes forestières sur les terres publiques le 29 janvier prochain à la salle du Conseil de la MRC de Montmagny. Déjà, le coordonnateur à l'aménagement de la MRC de Montmagny qui est membre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) a pu faire valoir des préoccupations au MRN, et ce, notamment dans un but de conservation des paysages environnant les infrastructures publiques et privées situées dans le Parc des Appalaches.

Un compte-rendu sera fait au conseil lors de la prochaine rencontre en février et l'adoption d'une résolution devrait être envisagée.

6.7 PROJETS ÉOLIENS

Le mardi 21 janvier 2014, le préfet, le préfet adjoint et la directrice de la MRC rencontreront les représentants du projet éolien situé dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Un compte-rendu sera fait lors de la prochaine rencontre du conseil.

6.8 JOURNÉE RÉGIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

L'UPA de la Côte-du-Sud convie des représentants de la MRC et du CLD à une « Journée régionale sur le développement de l'agriculture et de la zone agricole » le 20 janvier prochain au Manoir du Lac-Étchemin. Le coordonnateur à l'aménagement assistera à cette rencontre et fera un compte-rendu aux membres du conseil lors de la prochaine rencontre.

6.9 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'année dernière, le préfet, le préfet adjoint et le coordonnateur à l'aménagement ont rencontré le directeur régional afin de faire le point sur les travaux prévus sur la Route 283 reliant Montmagny aux municipalités frontalières.

Cette rencontre avait permis de faire le point sur l'état lamentable de la route et du peu d'investissement qui y est réalisé, du moins sur le peu de kilomètres ayant subi une réfection.

Sans répondre à toutes les attentes formulées, des travaux ont été réalisés pour corriger des tronçons, notamment entre Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Paul-de-Montminy.

Afin de réitérer nos attentes, il est jugé approprié de renouveler la visite des représentants de la MRC au bureau de la direction régionale du MTQ considérant que ce dossier Lien Nord-Sud est une priorité régionale de la MRC.

6.10 PACTE RURAL

Une rencontre du comité de suivi est prévue l'après-midi précédant la rencontre du Conseil de la MRC.

Cinq projets locaux seront analysés et un rappel des budgets disponibles sera fait lors du conseil.

Recommandations du comité de suivi :

PROJET 1 : ANNULATION DU PROJET PROMOTEUR COMITÉ CULTUREL DE SAINT-PIERRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2014-01-20

QUE la MRC de Montmagny annule le projet 18055-2011-03 intitulé Comité culturel Saint-Pierre et de réaffecter le montant

de 2 000 \$ aux objectifs d'affectation du Pacte rural pour la municipalité.

ADOPTÉ

PROJET 2 : MODIFICATIONS AU PROJET CAP-SAINT-IGNACE

2014-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny modifie une des conditions d'acceptation du projet 18045-2013-06 prévoyant l'aménagement d'un sentier riverain à Cap-Saint-Ignace en précisant que l'obtention de six droits de passage est nécessaire plutôt que l'obtention de sept droits de passage.

ADOPTÉ

PROJET 3 : SITE DU FESTIVAL DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

2014-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le versement à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, d'une aide financière de 21 271 \$ pour un projet totalisant 30 578 \$ afin de réaliser des améliorations aux infrastructures du site du Festival à Saint-Paul-de-Montminy.

ADOPTÉ

PROJET 4 : COOP CHEZ PHILOMÈNE

2014-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le versement à Chez Philo – Coopérative de solidarité d'alimentation, d'une aide financière de 5 024 \$ pour un projet totalisant 7 424 \$ afin de réaliser un projet d'amélioration des installations de la coop de service alimentaire ainsi qu'un plan de communications pour augmenter la rentabilité du service.

ADOPTÉ

PROJET 5 : CUISINE COMMUNAUTAIRE ET OUTILS INFORMATIQUES À LA POPULATION – SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

2014-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le versement à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, d'une aide financière de 9 080,62 \$ pour un projet totalisant 13 221,32 \$ afin de réaliser un projet d'amélioration des équipements de la cuisine communautaire et d'acquisition de matériel informatique mis à la disposition de la population et des organismes du milieu.

ADOPTÉ

Suite à l'attribution de l'aide financière octroyée par les projets accordés, il reste pour quatre municipalités des sommes disponibles selon les objectifs d'affectation :

- . Notre-Dame-du-Rosaire : 10 504,45 \$;
- . Cap-Saint-Ignace : 18 164 \$;
- . Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud : 2 000 \$;
- . Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues : 7 943,77 \$.

Des projets sont en préparation dans ces quatre municipalités et feront l'objet d'une étude pour recommandations par le comité de suivi du Pacte rural en février.

PROJET 6 : FONDS DE DIVERSIFICATION

- CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire de la MRC de Montmagny est aux prises avec une structure économique dite mono-industrielle;
- CONSIDÉRANT que grâce aux programmes du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) et du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) mis en place par le gouvernement du Québec, le milieu a débuté une prise en charge qui commence à porter fruit;
- CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, le volet de soutien FSTD (MAMROT) a permis la réalisation d'études d'opportunités importantes et l'accompagnement des organisations qui visent à diversifier l'économie de la partie Sud du territoire de la MRC et de l'Isle-aux-Grues;
- CONSIDÉRANT que la réalisation de ces études a permis de générer des investissements importants par divers promoteurs et par la région dans les secteurs prioritaires (Agroforestier et PFNL, Agricole et Agroalimentaires, Tourisme, 2^e et 3^e transformation du bois et Transformation de produits métalliques);
- CONSIDÉRANT que les projets réalisés ont permis de générer, à date, 29 projets d'entreprises pour des investissements estimés à un peu plus de 8 millions de dollars et de créer ou maintenir plus de 600 emplois;
- CONSIDÉRANT que ce programme du MAMROT a également permis d'amorcer un important virage sur le plan de l'industrie touristique du territoire en développant notamment la destination « Parc des Appalaches »;

- CONSIDÉRANT que le virage touristique a permis de consolider les efforts de développement entrepris depuis 1998;
- CONSIDÉRANT que ce même programme a également permis des interventions fructueuses dans le domaine de l'entrepreneuriat (ex. : accompagnement de quinze promoteurs), de l'attraction de la main-d'œuvre (ex. : implantation de garderie, comité emploi) et du soutien aux municipalités dévitalisées;
- CONSIDÉRANT que le budget consenti à ce programme a entièrement été investi et qu'il est important de continuer les efforts de diversification des communautés concernées par ce programme;
- CONSIDÉRANT que l'implication du MAMROT a permis aux communautés de déterminer les axes de développement qu'elles entendent prioriser;
- CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel pour poursuivre le développement et la diversification de ces municipalités dévitalisées;
- CONSIDÉRANT que malgré le succès de la démarche, on ne peut changer une structure économique d'un milieu qu'en quelques années et qu'il serait inapproprié d'abandonner la démarche à ce stade ;
- CONSIDÉRANT que le Ministre, M. Gaétan Lelièvre, a reconnu en octobre dernier, lors d'une rencontre à la FQM, que cette mesure était importante pour les municipalités dévitalisées;

2014-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reconduire son programme de Fonds de soutien aux territoires dévitalisés (FSTD) afin de continuer la démarche et l'appui aux initiatives de diversification du territoire à dynamiser de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 RISTOURNE DE LA MMQ POUR 2013 – 3 146 \$

À titre informatif, la MRC de Montmagny recevra pour l'exercice 2013 une ristourne de 3 146 \$ de la MMQ relativement à son dossier d'assurances générales et de responsabilité.

7.2 CRÉ – MISSION EN FRANCE

- CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Chaudière-Appalaches offre de se joindre à une mission en France pour l'étude des services de proximité;

- CONSIDÉRANT que le CLD a confirmé la participation de son agent rural à ladite mission mais qu'il serait opportun que la MRC de Montmagny puisse déléguer un(e) élu(e).

2014-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la participation* de la MRC à cette mission de la CRÉ pour une somme de 2 000 \$, prévue en juin 2014.

- * Mme Jocelyne Caron, mairesse de Cap-Saint-Ignace, se dit peut-être intéressée à représenter la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

7.3 CRÉ – ACCEPTATION DE PROJETS DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

La MRC a reçu trois lettres de confirmation de la CRÉ à l'effet que trois projets régionaux (C.-A. et/ou plus d'une MRC) présentés ont été acceptés.

7.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD – RÉNOVATION CADASTRALE MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale n'a pas été complétée sur tout le territoire de la MRC de Montmagny puisque seules les municipalités suivantes ont fait l'objet d'une rénovation cadastrale au cours des dernières années, soit :
 - . Sainte-Apolline-de-Patton (99 %);
 - . Cap-Saint-Ignace (97 %);
 - . Montmagny (100 %);
 - . Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (100 %);
 - . Berthier-sur-Mer (100 %);
 - . Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (100 %);
- CONSIDÉRANT qu'aucun nouvel échéancier de rénovation cadastrale n'a encore été déposé par le ministère des Ressources naturelles en lien avec les municipalités de la MRC de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT qu'avec la venue de la modernisation en évaluation foncière, le traitement des municipalités en territoire non rénové occasionne certains frais par l'obligation de travaux additionnels à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud demandant au ministère des Ressources naturelles d'inclure le territoire de la municipalité dans les prochains mandats de rénovation à être octroyés;

2014-01-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour la réalisation de la réforme cadastrale sur le territoire de cette municipalité et que l'on demande également au ministère des Ressources naturelles de planifier la rénovation cadastrale sur le territoire résiduel de la MRC de Montmagny qui n'a pas encore été rénové, et ce, dans les plus brefs délais.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au député Norbert Morin ainsi qu'à la FQM pour un appui à la présente demande et pour son suivi.

ADOPTÉ

7.5 CMATV.CA – DEMANDE D'APPUI

- CONSIDÉRANT que CMATV.CA a développé une émission web intitulé « Bon matin » axée sur l'actualité locale et régionale, en plus d'attacher une grande importance aux événements qui se passent sur la Côte-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que cette émission connaît un immense succès puisqu'elle permet à tous les citoyens du territoire et d'ailleurs d'avoir des nouvelles de la région;
- CONSIDÉRANT que depuis plus de deux ans, cette émission est présentée sur CMATV.CA, aux abonnés de Cogeco Câble de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace, et depuis le 6 janvier 2014, aux abonnés du câble de Saint-Pamphile;
- CONSIDÉRANT que la plupart des grands réseaux de télévision abandonnent malheureusement le service des nouvelles des régions au profit des nouvelles des grands centres;
- CONSIDÉRANT que CMATV.CA travaille à informer la population locale avec un contenu visuel pertinent et journalier;
- CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que l'émission CMATV.CA puisse également être diffusée à plus de citoyens résidant dans les municipalités du territoire afin de les informer des nouvelles locales et régionales et qu'une demande de diffusion par le biais du réseau de Vidéotron serait une avenue intéressante pour le milieu;

2014-01-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie prenante comme si ici au long été reproduit;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande ainsi que les démarches des représentants de CMATV.CA auprès de VIDÉOTRON afin que l'émission matinale journalière, au contenu local et régional de la Côte-du-Sud, soit diffusée et accessible à plus de citoyens possibles de la région.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE DÉCEMBRE 2013

2014-01-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de décembre 2013 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1300831	1 094.97	Télu Québec
C1300832	1 958.06	Hydro Québec
C1300833	6 466.84	Revenu Québec
C1300834	5 315.34	Hydro Québec
C1300835	1 332.75	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300836	355.03	Fédération québécoise des municipalités
C1300837	362.63	Le Soleil
C1300838	157 862.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1300839	8.16	Ministre des Finances du Québec
C1300840	551.88	Combeq
C1300841	25.58	Interconnexions LD
C1300842	3 742.44	IDC Informatique
C1300843	616.62	Génératrice Drummond
C1300844	3 407.24	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300845	235.00	Québec linge, service d'uniformes
C1300846	523.14	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1300847	139.31	Cytech Corbin
C1300848	26.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300849	212.72	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1300850	7 473.38	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1300851	1 046.27	Archambault inspections inc.
C1300852	5 000.00	ICI Montmagny-L'Islet
C1300853	428.98	Neopost Canada ltée
C1300854	514.60	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300855	28.00	Montmagny Air Service inc.
C1300856	68.99	Fleurs et Jardins Lemieux
C1300857	367.92	Vitrierie L.C. inc.
C1300858	4 130.36	Gestion USD inc.
C1300859	689.85	Campor environnement
C1300860	2 610.00	Comité de la famille – Ville de Montmagny
C1300861	885.87	Laurentide Re/Sources inc.
C1300862	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300863	30.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300864	836.32	Revenu Canada
C1300865	19 968.80	Ministre du Revenu du Québec
C1300866	953.92	Desjardins sécurité financière
C1300867	2 950.18	SSQ – Investissement et retraite
C1300868	875.13	Comm. adm. de régime de retraite
C1300869	6 307.00	Revenu Canada
C1300870	320.00	Fonds de l'information foncière
C1300871	173.21	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1300872	1 547.78	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1300873	2 076.47	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1300874	2 843.10	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1300875	809.96	Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C1300876	1 424.77	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C1300877	14 171.78	Ville de Montmagny
C1300878	452.51	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C1300879	862.31	GCI inc.
C1300880	11 331.64	Les Concassés du Cap inc.
C1300881	3 830.10	GDI Service (Québec), S.E.C.
C1300882	353.99	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300883	172.45	Canadian Tire, Gestions Marc-André Lord

C1300884	131.07	Interconnexions LD
C1300885	391.46	Michel Proulx – La Clef de sol
C1300886	103.64	Télus Québec
C1300887	548.78	Visa
C1300888	35.59	Cogeco câble Québec, S.E.N.C.
C1300889	121.58	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300890	12.00	Société de dévelop. Éco. de la MRC de Mty
C1300891	132.80	René Samson inc. – Ent. électricien
C1300892	126.48	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1300893	60.00	CRÉ de la Chaudière-Appalaches
C1300894	139.31	Cytech Corbin
C1300895	7.78	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300896	128.54	Le Placoteux
C1300897	9 910.00	Programme RénoVillage
C1300898	5 809.00	Programme RénoVillage
C1300899	175.00	Dionne, Jean
C1300900	270.19	Inspecsol inc.
C1300901	221.62	Télus Québec
C1300902	352.80	Fédération québécoise des municipalités
C1300903	36 000.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1300904	43.20	L'Épi d'or – Boulangerie, pâtisserie
C1300905	299.31	Racine, Daniel
C1300906	1 109.22	Revenu Canada
C1300907	24 672.66	Ministre du Revenu du Québec
C1300908	2 369.50	Revenu Québec – Service Clic revenu
C1300909	11 309.38	Revenu Canada
TOTAL	371 145.59 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 371 145.59 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le vérificateur vérifiera les livres dans la semaine du 24 février prochain et la direction est à finaliser la fermeture de l'année 2013.

Ainsi, les états financiers à vérifier seront déposés avec les documents de la session du 11 février prochain.

8.3 AFFECTATION – EXERCICE 2013

2014-01-30

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 2 806 \$ à même le surplus « Inspection en bâtiment » soit affectée à l'exercice 2013 afin de pallier au manque à gagner de l'exercice 2013 considérant qu'il s'agit d'un service financé par les municipalités participantes.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-01-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h41.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.